French Container

GROUPE	3	FONGICIDE

SPHAEREX[MD]

Fongicide

Fongicide à large spectre pour usage dans les céréales pour la suppression ou la répression de certaines maladies fongiques listées sur l'étiquette

Concentré Émulsifiable

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPES ACTIFS : Métconazole …… 112,5 g/L
Prothioconazole……187,5 g/L

N[O] D'HOMOLOGATION 34263 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

CONTENU NET: 0,100 L à Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Édifice A, 2e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

SPHAEREX est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Nocif si avalé. Ne pas avaler.

3. Provoque une irritation des yeux et de la peau. NE PAS mettre en contact avec les yeux et la peau.

4. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.

5. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange et le chargement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée et/ou le cockpit fermé pendant l'application.

   Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

   Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

6. Utiliser un tracteur à cabine fermée pour application terrestre avec rampe. Une cabine fermée se définie comme une cabine offrant une barrière hermétique aux produits chimiques qui protège totalement l'occupant de la cabine et empêche le contact avec les pesticides ou les superficies traitées à l'extérieur de la cabine.

7. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et les laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

8. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.

9. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement des aires traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application aux endroits où la pente est modérée à abrupte, ou sur les sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer si l'on prévoit de fortes pluies.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé, loin des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

2. NE PAS expédier ou entreposer près des aliments, de la nourriture pour les animaux, des semences et des engrais.

3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain sous le plancher.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants ne pouvant être recyclés, récupérés ou remplis
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants réutilisables
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples
En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

French Booklet

GROUPE	3	FONGICIDE

SPHAEREX[MD]

Fongicide

Fongicide à large spectre pour usage dans les céréales pour la suppression ou la répression de certaines maladies fongiques listées sur l'étiquette

Concentré Émulsifiable

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPES ACTIFS : Métconazole …… 112,5 g/L
Prothioconazole……187,5 g/L

N[O] D'HOMOLOGATION : 34263 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

CONTENU NET: 0,100 L à Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Édifice A, 2e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

SPHAEREX est une marque déposée de de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

Cet emballage de **SPHAEREX**, un contient 300 g/L de concentré émulsifiable. Les matières actives de **SPHAEREX** font partie de la famille des fongicides des triazoles. Le mode d'action du métconazole et du prothioconazole est l'inhibition de la biosynthèse des stérols.

MODE D'EMPLOI (Consulter les sections spécifiques à chaque groupe de culture)

Toute cultures
Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. Appliquer les doses recommandées de **SPHAEREX** tel que mentionné dans les tableaux des doses d'application des cultures ci-dessous. Appliquer **SPHAEREX** avec un équipement de pulvérisation terrestre ou aérien. L'équipement devrait être vérifié régulièrement pour un étalonnage adéquat. **MÉLANGE EN RÉSERVOIR** Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette. Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. Ce ne sont pas toutes les variétés et cultivars qui ont été testés selon les possibilités de combinaisons de mélange en réservoir. Les conditions locales peuvent influencer la tolérance de la culture et peuvent ne pas correspondre à celles présentes lorsque BASF a effectué les tests. L'incompatibilité physique, une diminution de la suppression des maladies, ou des dommages à la culture peuvent résulter du mélange de **SPHAEREX** avec d'autres produits. Ainsi, avant l'utilisation de tout mélange en réservoir (fongicides, insecticides, herbicides, engrais liquides, produits de suppression biologique, adjuvants et additifs), évaluer la combinaison sur une petite portion de la culture à traiter afin de s'assurer qu'une réponse phytotoxique ne surviendra pas suite à une application. Consulter un représentant de BASF ou les répondants agricoles locaux pour plus de renseignements concernant les additifs.

Determination de la compatibilité du mélange en réservoir

Pour déterminer la compatibilité, mélanger dans une petite cruche toutes les composantes de la bouillie finale dans les quantités proportionnelles. Ajouter les composantes pour le test avec la cruche dans l'ordre suivant : poudres mouillables et granules dispersibles dans l'eau, liquides fluides et suspensions, formulations de concentrés émulsifiables et solutions. Si la bouillie ne forme de boules ou des flocons, sédiments, gelée, pellicules ou couches huileuses, ou autres précipités dans les 2 heures après le mélange et peut être facilement remis en suspension avec une agitation, le mélange qui a été testé est alors compatible. Toujours respecté l'étiquette la plus stricte concernant les précautions lors du mélange en réservoir.

Pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Appliquer **SPHAEREX** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 100 L/ha. S'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Application aérienne

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Appliquer **SPHAEREX** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume minimal d'eau aussi faible que 20 L/ha à moins que spécifié autrement dans les tableaux d'application spécifiques aux cultures. S'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les fabricants de buses pour connaître la recommandation de pression de pulvérisation et les volumes d'eau pour des buses spécifiques.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273) ou pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou votre conseiller agricole provincial.

Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette. Les zones tampons dans pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (comme prairie, forêt, plantation brise-vent, boisé, coupe-vent, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les crique, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens ou marins.

Lorsque les mélanges en réservoir sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification l'ASAE) précise sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon de pulvérisation (mètres) requise pour la protection de :				
			Habitat d'eau douce d'une profondeurs de :		Habitat estuarien/ marin d'une profondeurs de :		Habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé (printemps, hiver et dur), orge, avoine, seigle, triticale		1	1	1	1	0
Aérienne	Blé (printemps, hiver et dur), orge, avoine, seigle, triticale	Voilure fixe	10	1	1	1	0
		Voilure tournante	10	1	1	1	0

Blé (printemps, hiver et dur) Tableau des doses d'application (Application terrestre et aérienne)		
Maladies ciblées	**Dose d'application (L/ha)**	**DAAR; Paissance du bétail et / ou intervalle d'alimentation (toutes les denrées) (jours)**
Pour la répression de : Fusariose de l'épi (*Fusarium graminearum*) Tache helminthosporienne (*Cochliobolus sativus*)	0,4 à 0,53	30
Pour la suppression de : Tache auréolée (*Pyrenophora tritici-repentis)* Tache des feuilles septorienne/stagonospora (*Septoria tritici; Stagonospora nodorum*) Rouille des feuilles (*Puccinia recondita*) Rouille jaune (*Puccinia striiformis)* Rouille des tiges (*Puccinia graminis*) Blanc (*Erysiphe graminis f. sp. tritici*)		
Pour la répression de : Ergot (*Claviceps purpurea*)	0,53	
Instructions d'épandage Pour la répression de la Fusariose de l'épi et l'ergot, appliquer **SPHAEREX** en prévention lorsque 75 % des épis des tiges principales sont complètement émergés et jusqu'à la fin de la pollinisation; lorsque les anthères ont changé de couleur passant du jaune au blanc.		

L'application de **SPHAEREX** au stade de l'épiaison va aussi éliminer ou faire une répression des maladies foliaires énumérées ci-haut. L'application à ce stade n'a pas comme objectif de fournir un traitement curatif ou une répression des maladies du feuillage qui sont établies; la performance est optimale lorsque les applications sont effectuées avant le développement des maladies foliaires ou à l'apparition des premiers symptômes de ces maladies.

Choisir la dose à utiliser en fonction de la pression des maladies. Utiliser la dose la plus élevée si les conditions sont favorables au développement des maladies (i.e. humidité élevée) et/ou lorsque le risque de développement est grand (i.e. courte rotation pour les pathogènes avec un historique de maladies et un haut potentiel d'inoculum).

Utiliser des buses sur le pulvérisateur qui sont configurés pour fournir un excellent recouvrement de l'épi des céréales.

L'application de **SPHAEREX** va réduire la toxine (DON) de Fusarium dans le grain récolté.

NE PAS appliquer **SPHAEREX** au-delà du stade de la pollinisation (>SC 69) lorsque les grains débutent leur stade laiteux (SC 70).

NE PAS faire plus d'une (1) application du **SPHAEREX** par année.

Pour les applications aériennes ciblant la fusariose de l'épi, utiliser un volume minimum d'eau de 30 L/ha.

Pour les applications aériennes ciblant l'ergot, utiliser un volume minimum d'eau de 50 L/ha.

Orge Tableau des doses d'application
(Application terrestre et aérienne)

Maladies ciblées	**Dose d'application (L/ha)**	**DAAR; Paissance du bétail et / ou intervalle d'alimentation (toutes les denrées) (jours)**
Pour la répression de : Fusariose de l'épi (*Fusarium graminearum*) Tache helminthosporienne (*Cochliobolus sativus*)	0,4 à 0,53	30
Pour la suppression de : Rayure réticulée (*Pyrenophora teres*) Rynchosporiose (*Rhynchosporium secalis*) Rouille des feuilles (*Puccinia hordei)* Rouille jaune (*Puccinia striiformis)* Blanc (*Erysiphe graminis*)		
Pour la répression de : Ergot (*Claviceps purpurea*)	0,53	

Instructions d'épandage
Pour la répression de la Fusariose de l'épi et l'ergot, appliquer **SPHAEREX** en prévention lorsque 75 % à 100 % des épis des tiges principales sont émergés et jusqu'à 3 jours après l'émergence de l'épi.

L'application de **SPHAEREX** au début du stade de l'épiaison va aussi éliminer ou faire une répression des maladies foliaires énumérées. L'application à ce stade n'a pas comme objectif de fournir un traitement curatif ou une répression des maladies du feuillage qui sont établies; la performance est optimale lorsque les applications sont effectuées avant le développement des maladies foliaires ou à l'apparition des premiers symptômes de ces maladies.

Choisir la dose à utiliser en fonction de la pression des maladies. Utiliser la dose la plus élevée si les conditions sont favorables au développement des maladies (i.e. humidité élevée) et/ou lorsque le risque de développement est grand (i.e. courte rotation pour les pathogènes avec un historique de maladies et un haut potentiel d'inoculum).

Utiliser des buses sur le pulvérisateur qui sont configurés pour fournir un excellent recouvrement de l'épi des céréales.

L'application de **SPHAEREX** va réduire la toxine (DON) de Fusarium dans le grain récolté.

L'application de **SPHAEREX** au moment approprié pour la fusariose de l'épi va éliminer les maladies du feuillage ci-haut mentionnées qui vont survenir plus tard dans la saison. L'application à ce moment n'a pas comme objectif de fournir un traitement curatif ou une répression des maladies du feuillage qui sont établies.

NE PAS appliquer **SPHAEREX** au-delà du stade SC 70 lorsque les grains débutent leur stade laiteux.

NE PAS faire plus d'une (1) application du **SPHAEREX** par année.

Pour les applications aériennes ciblant la fusariose de l'épi, utiliser un volume minimum d'eau de 30 L/ha.

Pour les applications aériennes ciblant l'ergot, utiliser un volume minimum d'eau de 50 L/ha.

Avoine Tableau des doses d'application
(Application terrestre et aérienne)

Maladies ciblées	**Dose d'application (L/ha)**	**DAAR; Paissance du bétail et / ou intervalle d'alimentation (toutes les denrées) (jours)**
Pour la répression de : Fusariose de l'épi (*Fusarium graminearum*)	0,4 à 0,53	30
Pour la suppression de : Rouille couronnée (*Puccinia coronata*) Tache ovoïde et nécrose des tiges (*Stagonospora avenae* syn. *Septoria avenae)*		
Pour la répression de : Ergot (*Claviceps purpurea*)	0,53	

Instructions d'épandage

Pour la répression de la Fusariose de l'épi et l'ergot, appliquer **SPHAEREX** lorsque l'avoine est au stade de la pollinisation; au début du stade de la panicule lorsque les anthères ont changé de couleur passant du jaune au blanc.

L'application de **SPHAEREX** au début du stade de l'épiaison va aussi éliminer ou faire une répression des maladies foliaires énumérées. L'application à ce stade n'a pas comme objectif de fournir un traitement curatif

ou une répression des maladies du feuillage qui sont établies; la performance est optimale lorsque les applications sont effectuées avant le développement des maladies foliaires ou à l'apparition des premiers symptômes de ces maladies.

Choisir la dose à utiliser en fonction de la pression des maladies. Utiliser la dose la plus élevée si les conditions sont favorables au développement des maladies (i.e. humidité élevée) et/ou lorsque le risque de développement est grand (i.e. courte rotation pour les pathogènes avec un historique de maladies et un haut potentiel d'inoculum).

Utiliser des buses sur le pulvérisateur qui sont configurés pour fournir un excellent recouvrement des panicules.

L'application de **SPHAEREX** va réduire la toxine (DON) de Fusarium dans le grain récolté.

L'application de **SPHAEREX** au moment approprié pour la fusariose de l'épi va éliminer les maladies du feuillage ci-haut mentionnées qui vont survenir plus tard dans la saison. L'application à ce moment n'a pas comme objectif de fournir un traitement curatif ou une répression des maladies du feuillage qui sont établies.

NE PAS appliquer **SPHAEREX** au-delà du stade de la pollinisation (>SC 69) lorsque les grains débutent leur stade laiteux (SC 70).

NE PAS faire plus d'une (1) application du **SPHAEREX** par année.

Pour les applications aériennes ciblant la fusariose de l'épi, utiliser un volume minimum d'eau de 30 L/ha.

Pour les applications aériennes ciblant l'ergot, utiliser un volume minimum d'eau de 50 L/ha.

Seigle et Triticale Tableau des doses d'application (Application terrestre et aérienne)

Maladies ciblées	**Dose d'application (L/ha)**	**DAAR; Paissance du bétail et / ou intervalle d'alimentation (toutes les denrées) (jours)**
Pour la répression de : Fusariose de l'épi (*Fusarium graminearum*)	0,4 à 0,53	30
Pour la suppression de : Rouille des feuilles (*Puccinia recondita*) Rouille jaune (*Puccinia striiformis)* Blanc (*Erysiphe graminis*)		
Pour la répression de : Ergot (*Claviceps purpurea*)	0,53	

Instructions d'épandage

Pour la répression de la Fusariose de l'épi et l'ergot, appliquer **SPHAEREX** lorsque le seigle ou le triticale sont au stade de la pollinisation; c'est le début du stade de l'épiaison lorsque les anthères ont changé de couleur passant du jaune au blanc.

L'application de **SPHAEREX** au début du stade de l'épiaison va aussi éliminer ou faire une répression des maladies foliaires énumérées. L'application à ce stade n'a pas comme objectif de fournir un traitement curatif ou une répression des maladies du feuillage qui sont établies; la performance est optimale lorsque les

applications sont effectuées avant le développement des maladies foliaires ou à l'apparition des premiers symptômes de ces maladies.

Choisir la dose à utiliser en fonction de la pression des maladies. Utiliser la dose la plus élevée si les conditions sont favorables au développement des maladies (i.e. humidité élevée) et/ou lorsque le risque de développement est grand (i.e. courte rotation pour les pathogènes avec un historique de maladies et un haut potentiel d'inoculum).

Utiliser des buses sur le pulvérisateur qui sont configurés pour fournir un excellent recouvrement des panicules.

L'application de **SPHAEREX** va réduire la toxine (DON) de Fusarium dans le grain récolté.

L'application de **SPHAEREX** au moment approprié pour la fusariose de l'épi va éliminer les maladies du feuillage ci-haut mentionnées qui vont survenir plus tard dans la saison. L'application à ce moment n'a pas comme objectif de fournir un traitement curatif ou une répression des maladies du feuillage qui sont établies.

NE PAS appliquer **SPHAEREX** au-delà du stade de la pollinisation (>SC 69) lorsque les grains débutent leur stade laiteux (SC 70).

NE PAS faire plus d'une (1) application du **SPHAEREX** par année.

Pour les applications aériennes ciblant la fusariose de l'épi, utiliser un volume minimum d'eau de 30 L/ha.

Pour les applications aériennes ciblant l'ergot, utiliser un volume minimum d'eau de 50 L/ha.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, **SPHAEREX** contient des fongicides du groupe 3 (métconazole et prothioconazole). Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **SPHAEREX** et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **SPHAEREX** avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. **NE PAS** faire plus d'une (1) application de **SPHAEREX** par saison.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

- Utiliser **SPHAEREX** dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer BASF Canada Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à **SPHAEREX** chez l'agent pathogène.

- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, NE PAS augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent et pour lequel le pathogène n'a pas développé de résistance.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant de BASF au 1 (877) 371-2273 ou à www.agsolutions.ca.

MÉLANGE

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur en respectant les recommandations relatives au nettoyage indiquées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.

2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débuter l'agitation.

3. Ajouter au réservoir la quantité requise de **SPHAEREX**.

4. Ajouter au réservoir la quantité requise du produit d'association, si nécessaire.

5. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste dans le réservoir.

6. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées lors des délais de sécurité spécifiés dans le tableau suivant :

Culture	Activité	Délai de sécurité (DS)
Toutes les cultures	Toutes les activités	24 heures

2. Intervalle avant la récolte et limitation pour l'application :

Culture	Intervalle entre l'application et la récolte (jours)	Nombre maximale d'application par année	Nombre maximale d'applications consécutives
Orge, avoine, seigle, triticale, blé	30	1	1

3. Toutes les cultures peuvent être utilisées comme pâturage ou servir d'aliment pour le bétail.

4. Cultures de rotation : Un délai de 35 jours est requis pour toutes les cultures ne figurant pas sur l'étiquette.

MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. Nocif si avalé. Ne pas avaler.

3. Provoque une irritation des yeux et de la peau. NE PAS mettre en contact avec les yeux et la peau.

4. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.

5. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques bottes pendant le mélange, le chargement, et l'application du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange et le chargement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée et/ou le cockpit fermé pendant l'application.

   Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

   Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

6. Utiliser un tracteur à cabine fermée pour application terrestre avec rampe. Une cabine fermée se définie comme une cabine offrant une barrière hermétique aux produits chimiques qui protège totalement l'occupant de la cabine et empêche le contact avec les pesticides ou les superficies traitées à l'extérieur de la cabine.

7. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et les laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

8. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.

9. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement des aires traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application aux endroits où la pente est modérée à abrupte, ou sur les sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer si l'on prévoit de fortes pluies.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé, loin des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

2. NE PAS expédier ou entreposer près des aliments, de la nourriture pour les animaux, des semences et des engrais.

3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain sous le plancher.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants ne pouvant être recyclés, récupérés ou remplis
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants récupérables
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples
En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.